



Cible
Tir
Blagnacais

CIBLE TIR BLAGNACAIS

Complexe sportif de Naudin - 27, chemin du Moulin de Naudin 31700 BLAGNAC

Téléphone : 05 61 15 75 78 - 06 09 40 42 27

Mail : cibletir@gmail.com - Web : cible-tir-blagnacais.com

Agrément jeunesse et sport n° 31-AS-333 NC 1640 - Journal Officiel n° 33

Affiliation F.F. Tir n° 19-31-034

Affiliation F.F. Handisport n° 14 031 1059 00

Blagnac, le 09 septembre 2022

L'Assemblée Générale ordinaire du CTB aura lieu le **samedi 01 octobre 2022 à 09h00** au Club House des 15 sols.

ORDRE DU JOUR de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

- Adoption du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2021 ;
- Rapport moral du président ;
- Rapport d'activité ;
- Compte rendu financier de la saison 2021/2022, budget prévisionnel 2022/2023 et élection des vérificateurs aux comptes pour la saison 2022/2023 ; tarif part club 2023/2024 ;
- Élection des membres du CODIR ;
- Élection du Président ;
- Rapport d'orientation du Président ;
- Questions diverses.

Afin d'être plus efficace et de mieux cadrer les débats pendant l'assemblée générale, les sujets ou questions que les adhérents souhaitent aborder pendant les assemblées générales devront être communiqués à l'avance **par écrit soit au plus tard le 16 septembre 2022**. Vous pourrez les communiquer soit en les laissant sous enveloppe dans la boîte au lettre du CTB, soit en envoyant un email à evenements.cibletir@gmail.com. Indiquez vos noms et prénoms et pour les emails, indiquez en objet : "ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CTB : QUESTIONS ADHÉRENT". Les personnes désireuses de présenter leur candidature au comité directeur doivent le faire au plus tard le 16 septembre 2022 par demande écrite au secrétariat, date de réception faisant foi.

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation au **le 16 septembre 2022** pourront participer ou se faire représenter à l'assemblée générale, avoir droit de vote ou proposer leur candidature au CODIR. Pour les adhérents mineurs, un représentant légal agira en leur nom.

Si vous ne pouvez être présent aux assemblées, vous devez remplir et donner un pouvoir (joint).

En fonction de l'évolution de la pandémie et de la réglementation en vigueur à la date de l'Assemblée Générale, le lieu pourra changer. Il vous est demandé d'utiliser au maximum les pouvoirs pour que nous ne soyons pas trop nombreux et respecter les distanciations sociales.

Le président
R. GARDYN

Le secrétaire
E. CESPEDES

Assemblée Générale du 18 septembre 2021

POUVOIR

Je soussigné, Nom : Prénom :

N° Licence : donne pouvoir à :

pour me représenter et voter en mon nom à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le 01 octobre 2022.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention manuscrite : « Bon pour pouvoir »)